

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Réunion du Conseil Municipal
 du Lundi 11 Octobre 2021**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/10/2021.

L'an 2021, le 11 Octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DAUCÉ Henri, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/10/2021.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Présent(e)s : M. DAUCÉ Henri, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme BAUDRIER Catherine, M. BARDEL Philippe, Mme SIDRE Anne, M. GOALLIER Patrice, Mme CHEVILLON Marie-Claude, M. EL YAZIDI Mohamed, M. BELLAMY Didier, M. FARAULT Ronan, Mme COLLET Jeanine, M. AUBERT Serge, M. CHAUVEL Franck, M. RENAUD Jean-Michel, Mme DUFOUR Laurence, Mme FROTIN Elaine, Mme DELAUNAY Anne, Mme CARDON Raphaëlle, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme ROUSSIN Christine, M. EPAILLARD Ludovic, Mme LE GUEU Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
 Le : **27/10/2021**

Absent(s) ayant donné procuration : Mme ETIENNE Valérie à Mme COLLET Jeanine, Mme NICOLAS Laurence à M. CHAUVEL Franck, Mme DAUCE Marie-Hélène à M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme LORRET Gwenaëlle à Mme LE GUEU Dominique

Secrétaire de séance : M. AUBERT Serge

DÉLIBÉRATION 2021 -106 Tarifs de location de la salle du Pré Vert 2022

Rapporteur : M. Didier BELLAMY, Conseiller municipal délégué à la culture

En raison du contexte sanitaire toujours compliqué, l'année 2021 n'a pas permis d'expérimenter pleinement les nouveaux tarifs de la salle Le Pré Vert. C'est pourquoi, lors de leur réunion du 7 octobre dernier, les membres de la Commission « Vie associative, développement sportif et culturel » ont proposé de ne pas augmenter les tarifs de cette salle pour 2022.

Pour mémoire, ceux-ci sont les suivants :

Nature de la location	Tarif pour particuliers et professionnels de l'extérieur	Tarif habitant(e)s et professionnels de Romillé
Location journée entière		
Salle entière	1 342 €	671 €
Salle 1 (côté scène)	939 €	469 €
Salle 2 (côté parking)	536 €	269 €
Cuisine chaude	180 €	180 €
Cuisine froide	125 €	125 €
Vaisselle lot pour 50 pers.	60 €	60 €
Vaisselle lot pour 10 pers.	15 €	15 €

N.B : Lors d'une location deux journées entières consécutives et si la prestation demandée est identique, une réduction de 40 % est appliquée sur le montant du deuxième jour, hors supplément pour la location de la vaisselle et hors dégrèvement de la participation à l'entretien du parquet.

Forfait soirée		
Nature de la location	Tarif pour particuliers et professionnels de l'extérieur	Tarif habitant(e)s et professionnels de Romillé
Salle entière	1109 €	629 €
Salle 1 (côté scène)	739 €	459 €
Salle 2 (côté parking)	559 €	309 €

N.B. : Le forfait soirée prévoit une mise à disposition de la salle en fin de matinée jusqu'au lendemain matin à 9h. Le forfait comprend l'accès à l'intégralité de la cuisine et au bar.

À tous les tarifs de location, s'ajoute une participation à l'entretien du parquet, qui est la même pour les utilisateurs, qu'ils soient domiciliés à Romillé ou hors commune. Cette participation s'établit comme suit :

Nature de la location	Montant de la participation
Salle entière	150 €
Salle 1 (côté scène)	105 €
Salle 2 (côté parking)	60 €

Cette participation ne dispense bien sûr pas les utilisateurs de rendre la salle aussi propre qu'ils l'ont trouvée lors de l'état des lieux d'entrée. Il est précisé que cette participation « à l'entretien du parquet » n'est facturée qu'une seule fois dans l'hypothèse il y a location de la salle plusieurs jours consécutifs par une même personne.

Une nouveauté est envisagée concernant les forfaits « week-end élargi » et « activités », à savoir qu'ils pourront désormais s'appliquer, même si la salle est partagée, comme suit :

Forfait week-end élargi		
Nature de la location	Tarifs pour particuliers et professionnels de l'extérieur	Tarif habitant(e)s et professionnels de Romillé
Salle entière	2 652 €	1493 €
Salle 1 (côté scène)	1 856 €	1 045 €
Salle 2 (côté parking)	1 060 €	597 €

Forfait activités à but lucratif organisées par une association		
Nature de la location	Tarifs pour association extérieures à Romillé	Tarifs pour association de Romillé
Salle entière	968 €	459 €
Salle 1 (côté scène)	678 €	321 €
Salle 2 (côté parking)	387 €	184 €

Le forfait « week-end élargi » prévoit une mise à disposition de la salle du vendredi 9h au lundi suivant à 9h. Il inclut la cuisine dans son intégralité tout au long de la location et l'accès au bar. Le forfait « activité associative » est destiné uniquement aux associations qui organisent des activités à but lucratif (bal, loto, concours, braderie, repas ouvert aux non-adhérents...). Il comprend la salle pour une journée complète, l'accès au bar et à l'intégralité de la cuisine, ainsi que la participation à l'entretien du parquet.

A noter que la gratuité de la salle est accordée aux associations communales pour des événements à but caritatif ou au profit d'œuvres sociales, ainsi que pour des événements à but non lucratif et visant à dynamiser la vie des Romilléens et Romilléennes. La Commune se réserve le droit de demander un budget prévisionnel ou bilan financier à l'appui, ainsi que les factures, afin de justifier du caractère non lucratif de l'événement.

Le bar est systématiquement compris dans la location de la salle entière ou de la salle 1 (côté scène).

Le montant de la caution s'élève à 1 500 € pour tout type de location.

Il est précisé enfin que ces tarifs ne s'appliqueront bien sûr pas aux locations prévues en 2020 et reportées en 2022 en raison de la crise sanitaire, conformément aux dispositions de la délibération du Conseil municipal n° 2020-135 du 16 décembre 2020.

Vu la proposition des membres de la Commission « Vie associative, développement sportif et culturel » réunis le 7 octobre 2021 ;

Le Conseil municipal est invité à approuver, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2022, les propositions tarifaires et les conditions d'utilisation de la salle du Pré Vert exposées ci-dessus.

M. Ludovic ÉPAILLARD demande quel est le niveau d'utilisation actuelle de la salle du Pré Vert. M. Didier BELLAMY et M. Philippe BARDEL lui font savoir que l'activité reprend petit à petit -des bals viennent notamment d'être réorganisés- mais qu'il est évident que 2021 restera une petite année sur le plan de l'occupation. Mme Christine ROUSSIN veut pour sa part savoir comment s'organisent les états des lieux le week-end. On lui précise que le cas s'est encore peu présenté mais que les élus devront sans doute s'y atteler, à défaut de permanence des agents. M. le Maire expose enfin le problème de planéité du parquet qui a été refait l'an passé (bien que les danseurs n'aient toutefois pas faits de retours négatifs à ce sujet lors des premiers bals organisés dans la salle). L'entreprise ayant fait les travaux reconnaissant cependant sa responsabilité, une recherche de solution à l'amiable est actuellement en cours. L'entreprise a proposé, pour régler le problème, de prendre à sa charge un ponçage du parquet. Cela entraînerait toutefois une usure prématurée de celui-ci, préjudiciable à la Commune (sans parler d'une nouvelle fermeture du Pré Vert pendant un mois). C'est pourquoi, à ce jour, aucune décision n'a été prise et que les discussions se poursuivent.

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 035-213502453-20211011-2021_106-DE

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	:	27
NOMBRE DE VOIX POUR	:	27
NOMBRE DE VOIX CONTRE	:	0
ABSTENTION(S)	:	0

Pour extrait conforme :

Le Maire

Henri DAUCE

